

Voilà une déclaration qu'il importe de relever. Les annales parlementaires du gouvernement fédéral sont truffées d'exemples où le gouvernement fédéral, faisant usage des pouvoirs que lui donne la constitution, s'est permis de légiférer dans des domaines qui relèvent de la compétence provinciale.

Je pense que la déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce est tout simplement inacceptable, du moins dans la mesure où elle traite de ce problème si grave. Je m'inquiète également d'entendre le ministre des Pêches et des Forêts, qui visiblement n'a pas entendu le ministre de l'Industrie et du Commerce déclarer:

... nous avons une loi nationale des pêcheries. Nous avons une mesure législative fédérale vieille d'un siècle qui, avec quelques améliorations fort simples, pourrait servir à réduire la pollution dans toutes les eaux du Canada.

Aujourd'hui, le ministre a fait allusion à la loi sur les ressources hydrauliques. Il a indiqué les diverses raisons pour lesquelles elle n'avait pas vu le jour, en dépit de l'engagement très précis pris à cet égard. Je crains fort qu'elle ne se soit égarée quelque part dans le labyrinthe gouvernemental des nouvelles structures de comités créées par le premier ministre (M. Trudeau), qui servent non seulement à semer la confusion dans l'esprit des Canadiens, mais ont complètement dérouté le cabinet et sont la cause du retard considérable qu'ont subi un grand nombre de mesures gouvernementales.

• (5.40 p.m.)

Nous avons présenté une résolution qui blâme le gouvernement mais nous n'entendons pas nous en tenir à cela. Nous voulons présenter des propositions utiles. Il ressort de la liste des amendements proposés par des représentants de notre parti que, contrairement à ce qu'on a dit, nos propositions concernent la plupart des problèmes qui nous affligent. Une revue des discours et résolutions présentés à la Chambre dénoterait indubitablement qu'il n'est pas un seul problème primordial que notre parti ait omis de soulever pendant la législature en cours et à l'égard duquel il n'ait pas présenté de propositions. On mentirait en prétendant le contraire. Le gouvernement dit qu'il entend présenter une loi sur les eaux. Nous aimerions la voir, tout de suite, avant la fin de la session—et cela n'est pas impossible; nous pourrions en être saisis d'ici la fin de la session.

L'hon. M. Stanfield: Si on la présente avant l'automne.

M. Baldwin: Oui, et encore lequel. On nous dit que ce bill permettrait à Ottawa de coordonner les activités fédérales et provinciales chaque fois que le développement des princi-

[M. Baldwin.]

paux réseaux fluviaux du Canada est en cause.

Si le ministre présente vraiment une telle mesure et qu'elle ait l'efficacité qu'il lui prête, je serai le premier à l'approuver. Les honorables représentants d'en face ne peuvent cependant pas nous blâmer d'entretenir des doutes. Ainsi, au sujet de la rivière de la Paix, je me rappelle que, sous un gouvernement libéral, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors, aujourd'hui un brillant ornement de l'autre endroit, a contribué, à des fins personnelles et en collaboration avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, à amener le gouvernement fédéral à renoncer aux droits que lui conférerait la loi sur la protection des eaux navigables et à permettre la profanation de la rivière de la Paix. Je me trouvais dans cette région l'autre jour. J'ai été heureux de constater qu'on avait réussi à circonvenir en partie les difficultés relatives à la navigation. Mais le niveau de cette rivière qui coule le long des villages de l'Alberta et de la Colombie-Britannique est extrêmement bas pour ce temps-ci de l'année et j'estime qu'avant un an la situation se sera détériorée davantage encore. J'en tiens directement responsable le parti libéral.

M. Orange: Votre parti était au pouvoir à l'époque. Pourquoi n'avez-vous pas empêché cela?

M. Baldwin: Étant donné la confusion qui règne, j'aimerais pendant quelques instants vous entretenir des aspects constitutionnels du contrôle de la pollution des eaux. Je me sens encore plus contraint de le faire après avoir entendu les conclusions assez naïves auxquelles en sont venus les vis-à-vis dans ce domaine complexe. Nous en avons un bon exemple dans la déclaration qu'a faite le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) alors qu'il détenait le portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a dit que la pollution relevait essentiellement de la juridiction provinciale puisque si une province quelconque avait des ressources leur mauvais emploi la regardait. Je suis surpris que le ministre ait réprimandé les membres de l'opposition pour avoir proposé des solutions simplistes à ce qu'il a décrit comme des questions complexes. Pourtant qu'y a-t-il de plus simpliste que la théorie présentée par le ministre? Nous demandons depuis des années que le gouvernement charge un comité parlementaire d'étudier cette question. Je ne prétends pas qu'un comité parlementaire aurait résolu ce problème plus tôt, mais il aurait formulé en termes aisément compréhensibles les tâches dont le gouvernement actuel ne s'est pas acquitté.